consignes organisationnelles et sanitaires à destination des parents et des élèves RENTREE 2020

PREAMBULE

Le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires – Année scolaire 2020-2021 est disponible sur éducation.gouv.fr ou via la page d'accueil du site de l'académie Orléans-Tours.

La rentrée scolaire 2020 est obligatoire pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble de temps scolaire.

Le port du masque est obligatoire. Les masques, au nombre de 2 par jour, sont fournis par les familles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires est possible. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Modalité d'Accueil et Organisation de la rentrée des élèves :

Classes de 6^{ème}

MARDI 1er SEPTEMBRE 2020 à 8H45 : RENTREE DES ELEVES

- 08h45 à 10h00 : Appel des classes dans la cour,
 Prise en charge des élèves par un professeur de la classe.
 Réunion des parents avec le professeur principal.
- 10h15 à 12h15 Accueil des élèves par le professeur principal.
 Les élèves demi-pensionnaires pourront déjeuner au collège.
- 13h40 à 15h40 Prise en charge par les professeurs principaux.
- 15h40 Sortie des élèves

Les 6èmes n'ont pas cours le mercredi 2 septembre 2020.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 à 8H00 : RENTREE DES ELEVES

- 8h00 à 12h10 : Listes des classes affichées, les élèves se rangent dans la cour, puis montée en classe avec prise en charge des élèves par les professeurs principaux.
- Sortie à 12h10

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 à 8h : début des cours selon l'emploi du temps de classe pour tous les élèves.



LES RENCONTRES PARENTS / ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DE SEPTEMBRE 2020 :

Niveaux SEGPA: 15 septembre à 17h30 Niveau 6^{ème}: 21 septembre à 17h30 Niveau 5^{ème}: 24 septembre à 17h30 Niveau 4^{ème}: 28 septembre à 17h30 Niveau 3^{ème}: 1^{er} octobre à 17h30



Les règles de la distanciation physique:

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, réfectoire, couloirs, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais <u>le port du masque</u> <u>reste obligatoire</u>.

<u>L'application des gestes barrière</u> :

Les gestes barrière rappelés ci-dessous doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le respect des gestes barrière fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

→ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains se fait aux blocs sanitaires sous la surveillance d'un adulte. Il peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, au minimum :

- o à l'arrivée dans l'établissement
- o avant chaque repas
- o après être passé aux toilettes
- o après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

→ Le port du masque

Pour les élèves et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire au collège pendant les déplacements, en salle de classe et dans la cour.

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : pour les collégiens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

→ La prise de température journalière doit être effectuée au domicile de l'élève avant le départ pour le collège.

→ La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Tout manquement grave de la part d'un élève aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre du protocole sanitaire et organisationnel de l'établissement sera sanctionné. La sanction pouvant aller à la mesure conservatoire jusqu'à la tenue du conseil de discipline. Il en sera de même pour tout élève qui perturbera volontairement les séquences pédagogiques.

La limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ainsi que les collégiens portent un masque durant tous leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois, les collégiens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.

Le nettoyage et la désinfection des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés <u>au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué</u> (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

La formation, l'information et la communication :

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures dès le jour de la rentrée.

Cette formation est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Toutes les informations émanant du collège sont transmises sur **Pronote** via le nouvel ENT https://colleges41.fr et sur **le site de l'établissement :** http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/